CONDITIONS :

PIASTRES PAR AN—payable six mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra rompre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

Amusements.

TEMPLE D'ILLUSION OU COSMORAMA VOYAGEUR.

Rue de Chartres, No. 43, entre Bienville et Douane, au-dessus du Café du Globe.

UNE grande éruption du Mont-Vésuve en 1779, dont les flammes éclairent la ville de Naples—l'ancienne ville d'Athènes—Londres et le pont de Black-Briar sur la Tamise—la Maison carrée à Nîmes—Saumur sur la Loire—Un régiment de Chasseurs passant la revue sur les esplanades de Carcassonne—le port de Rochefort—Poitier—Niort—Fontenay, capital de la Vendée—Bordeaux—Un combat de juillet, à Paris.

Le Cosmorama est ouvert tous les jours, depuis 8 heures du soir jusqu'à 10. Les jours où le soleil paraît, et qu'il fait beau, il est visible toute la journée, depuis 10 heures du matin jusqu'au soir, l'entrée 4 escalins. 25 mars—1m

ART CURIEUX
De filer le Verre,
EN FUSION,
ET DE SOUFFLER TOUTE ESPECE DE
FIGURES ET D'ORNEMENS

Supérieur à toute chose du même genre qui a paru jusqu'à ce jour.

M. FINN annonce respectueusement aux habitans de cette ville, qu'il donnera quelques séances publiques, sur l'art intéressant qu'il professe ; il peut assurer aux personnes disposées à favoriser les beaux-arts, que ce spectacle est vraiment digne de leur attention. Le procédé qu'il emploie pour former instantanément des Figures ou des Animaux, avec le verre fondu, est un travail extraordinaire qui excite l'étonnement et l'admiration de tous ceux qui en sont témoins. Aucune description ne peut donner une idée du plaisir qu'il procure. Les diverses productions de l'artiste sont à vendre ; ce sont des objets d'art rares et curieux, parfaitement convenables pour cadeaux à un parent ou à une amie.

Prix d'entrée : Cinquante cents—enfans moitié prix.

Les billets pour les entrées par abonnement ne peuvent se transférer, prix $1.

☞ Le salon est rue de Chartres, No. 94, et sera ouvert depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 de l'après-midi, et de 3 à 9 du soir. 2 mars—2m

POUR NEW YORK.—(paquebot du 5 mai.)

Ligne entre la Louisiane et New-York.

Le navire HUNTSVILLE, capitaine Allen, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

FOSTER & HUTTON,
19 avril rue du Canal, No. 77.

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier, HOPE, doublé et chevillé en cuivre, capit. Galt, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

HARRISON, BROWN & CO,
18 av rue Royale, No. 117.

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe HENRY-LEE, capitaine Prince, partira vers le 1er. du mois prochain, il peut prendre quelques passagers. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à bord, ou à

LINCOLN & GREEN.
17 av

POUR LIVERPOOL.

Le navire neuf ST. PAUL, partira dans quelques jours, et peut prendre quelques passagers, s'adresser au capitaine Woodberry, à bord, ou à

LINCOLN & GREEN.
16 av

A LOUER

POSSESSION en sera donnée immédiatement le vaste magasin à 3 étages No. 26, rue Gravier, s'adresser à

W. H. MORGAN,
19 avril. rue du Camp, No. 37.

PASSAGE POUR LE HAVRE.

Devant partir le 1er. de mai.—Le beau navire CREOLE, capitaine Page, est en déchargement, et partira positivement comme dessus. Pour passage, ayant des emménagemens du premier ordre, s'adresser à bord, ou à

J. HAGAN & CO.
11 avril

POUR LIVERPOOL.

Le navire de première classe FLORENCE, doublé et chevillé en cuivre, capit. Smith, a besoin de 300 balles du coton pour compléter son chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser à

I. OGDEN & CO.
2 avril

A FRETER:

Le brick de première classe, PANAMA, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Knox, de 250 tonneaux. S'adresser à

J. OGDEN & CO.
22 mars

PENSIONNAT
DE JEUNES DEMOISELLES,
DIRIGE PAR MADAME GRANET.

Maison de M. Landreaux, rue Royale, au coin de la rue Saint-Philippe.

CONDITIONS:

Pension, pour 10 mois.	$300
Demi-pension, d°.	200
Externat "	100
Blanchissage " (au choix des parens)	20
Harpe, par trimestre	30
Piano, "	21
Chant, "	21
Danse "	21

LE cours d'études embrasse l'enseignement complet et simultané de la langue et de la littérature *française*, et de la langue *anglaise*; l'écriture, le dessin, l'arithmétique, la géographie, la chronologie, l'histoire, les différens genres de coutures, de broderie, de tapisserie et de tous les petits ouvrages de fantaisie.

Les lits sont fournis par l'établissement, moyennant une fois payées. $5

Chaque élève apporte, en entrant, 2 paires de draps, une couverture de laine, un couvre-pied blanc, 12 serviettes, un couvert et une timbalie en argent, un couteau de table, et un trousseau suffisant.

Les livres de classe et les cahiers se paient séparément.

La pension, la demi-pension et l'externat se paient par trois mois d'avance, soit en espèces, soit en billets négociables.

Les enfans sont traitées avec cette douceur qu'il convient d'employer avec de jeunes personnes, et si l'on se garde bien de frapper leurs jeunes esprits de terreurs vaines ou réelles, on s'abstient encore bien plus d'infliger la moindre punition corporelle.

Le succès toujours croissant de cet établissement, fondé tout récemment, et les progrès sensibles que les élèves ont déjà faits, dispensent d'entrer dans de plus grandes explications. 19 avril

RECUS par les derniers arrivages d'Angleterre et à vendre par le soussigné, au No. 55, rue de la Levée.

Fers à repasser, fil de fer et de cuivre ; Pots d'étain, porte-bouteilles, cercles *en cuivre et en feuille*; Boîtes en ferblanc vernissées pour papiers, avec des serrures patentées; Grecques à café (plaques) de diverses grandeurs; Poignées de rideaux, ratières et sourrisières en fil de fer; Serrures patentées, pour bureaux, tiroirs, coffres, buffets, et malles; Colliers et chaînes pour chiens, poires à poudre en cuivre; Eperons plaqués et en cuivre à la Survarrow; Filières à cossinets assorties, pantures courbées à plaques! Rizoirs et couteaux de poche très-fins; Couteaux de tables et couteaux et fourchettes de toutes qualités; Egoïnes de Spears et C. B., Fers à repasser pour *enfants*; Couteaux et entailles de boucher, assortis, Loquets de toutes qualités; Tenoux anglais, façon française, de toutes grandeurs; Moulins à café de Park, extra-fins, Moulins à café, carrés; Clés à vis assorties de 10 à 20 pouces, très-fortes; Limes pour forgerons, égoines, passe-partout, scies de moulin &c., Compas de proportion et compas à ressort, rappes à chevaux; Rappes fines, pour ébénistes, bouilloires et poissonnières; Casseroles plates et rondes, marteaux d'ingénieurs; Moulins à main de Park et de Cors de Nos. 1 à 10; Tilles, haches et cassetêtes pour tonneliers et charpentiers; Pitons de lits, roulettes en fer, compas de proportion, pour les charpentiers de navires; Anneaux et boutons en cuivre à vis; gâmbardes en cuivre et en fer, vis à bois, assorties; Bigornes de tonneliers, rivets de tonneliers; Cadenas en cuivre et en fer de toutes grandeurs et qualités; Truelles à maçons de Brades, ciseaux et gouges d'ébénistes et charpentiers; Mortiers en fer et en cuivre avec pilons; Soupières, plaques, balances en cuivre étamé assorties de 12 à 16 pouces; Roulettes à chaises; loquets, polis et vernissés; Grils très-forts, assortis de 10 à 18 lignes, fuscelles No. 1 à 6, Filles à frise de toutes qualités, complets pour coffres &c., Poignées en cristal, plaquées ; Anneaux de tentes en fer et en cuivre ; avec un assortiment général de Fournitures de navires et de clincaillerie. Aussi de Philadelphie et New-York. Un assortiment de peinture blanche et de couleurs, huiles, poil à enduire en barils et en boucauds, vernis américains brais, goudron et résine.

F. PASCAL.

TABAC—75 serons de la Vuelta de Abajo; 50 do. de St. Domingo, 150 do. de Cuba, un grand assortiment de cigares importés et autres, chez

W. H. TAYLOR, rue St. Louis, n. 10.

AVIS DES COMMISSAIRES DE LA BANQUE DES CITOYENS DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

EN vertu des pouvoirs dont les soussignés sont investis par un acte pour incorporer la BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE, avis est par le présent donné que les livres de souscription au fond capital seront ouverts le mardi 30 du courant, au domicile de Mr. J. B. Labatut, rue Royale, No. 175, entre Toulouse et St.-Pierre, et resteront ouverts tous les jours, (les dimanches exceptés) depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 de l'après-midi, pour le laps de quatre mois, terminant le 30 d'août.

Par la 3ème section de la charte, il est déclaré "qu'il "sera loisible à toutes personnes propriétaires de bonne foi "de biens-fonds situés dans cet état, ainsi qu'à toutes cor-"porations politiques autorisées à cet effet par la loi, de "souscrire au capital de la dite banque."

Et par la 7ème section de la dite charte, il est pourvu "que nul ne sera admis à souscrire au capital de la dite "banque avant d'avoir remis entre les mains des commis-"saires ou directeurs, un acte de vente par acte public, "reconnissions ou certificats de confirmation des commissai-"res de terre des Etats-Unis, partages, ventes judi-"ciaires légalement vérifiées, ou telle autre preuve de son "titre à la propriété qu'il présente en garantie à la banque, "qui sera jugée satisfaisante par les dits commissaires ou "directeurs."

M. S. CUCULLU.
JOHN B. LEPRETRE.
P. J. TRICOU.
A. DUCROS.
GEO. GREENE.
HENRI PERRET.
CHS. LESSEPS.
10 avril—20

AVIS est donné par le present que les souscriptions au fond capital de la BANQUE *des Artisans et des Commerçans* de la Nouvelle-Orléans, seront reçues par les Commissaires et Directeurs de la dite banque, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi, *durant vingt jours successifs, (les dimanches exceptés)* à dater de lundi 6 mai, jusqu'au mardi 28 mai 1833, au bureau maintenant occupé par M. John Kilty Smith, à l'encoignure des rues Royale et du Canal.

Par la 6ème section de cet acte d'incorporation, le trésorier de l'Etat de la Louisiane est autorisé à souscrire, au nom de l'Etat, pour un nombre d'actions n'excédant pas $150,000.

Et de plus, par la 5ème section du dit acte, le privilège de souscrire pour $200,000 d'actions du même, est exclusivement accordé aux artisans de cet Etat, et que les livres seront ouverts pour recevoir ces dites souscriptions trois jours avant qu'elles le soient pour les souscriptions générales ; et que personne ne pourra se prévaloir du privilège accordé par les présentes sans avoir prouvé aux commissaires ou aux directeurs la profession ou l'état en vertu duquel elle réclame le privilège de souscrire—afin de recevoir les dites souscriptions les livres seront ouverts lundi, 6 mai, et seront fermés mercredi 8 de mai 1833, aux temps et lieu ci-dessus mentionnés.

Par ordre du Bureau.
8 avril—24 C. DELAHOUSSAYE, *secrétaire.*

BANQUE DU COMMERCE DE LA N.-ORLEANS.

CONFORMEMENT à un acte de la législature de l'état de la Louisiane, incorporant la banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans, approuvé le 1er. avril courant, les livres de souscriptions au fonds capital de la dite banque savoir : *trois millions de piastres*, seront ouverts rue Royale, No. 71, Jeudi, 9 mai, et resteront ouverts pendant l'espace de 30 jours, depuis dix heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi, savoir jusqu'au samedi, 8 juin ; et si à cette époque la totalité du fonds capital se trouve souscrite, les livres seront alors fermés.

La charte porte "que durant le premier terme de 30 jours, pendant lequel le livre de souscription demeurera ouvert, ainsi qu'il est pourvu par la 1ère section personne ne sera admis à souscrire qui ne soit pas citoyen des E.-Unis et résidant dans cet état, desquels faits les commissaires seront les seuls juges, et que les souscriptions seront faites *en personne ou en vertu d'un pouvoir notarié* souscrit par plus de trois personnes."

Les commissaires soussignés donnent aussi avis que tous les pouvoirs autorisant une souscription à la banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans devront certifier que *la personne ou les personnes signant les dits pouvoir ou* pouvoirs est ou sont citoyen ou citoyens des Etats-Unis et résidant ou résidants dans cet état. Le serment de la partie sera requis par le notaire ou le magistrat agissant comme notaire ex-officier dans le cas où il le jugera convenable.

WM. HEWES,
R. O. PRITCHARD, } Commissaires nommés par l'état.
C. GENOIS,
WM. M. BEAL,
JOSEPH SAUL,
JOSHUA BALDWIN, } Commissaires nommés par le Conseil de ville.
JOSEPH LALANDE,
8 avril—30

ATTENDU que Louis Bruguière, Shérif de la paroisse St. Bernard, s'est adressé à moi, pour voir annuller un cautionnement de huit mille deux cent quatre piastres et soixante dix cents, par lui souscrit le 14 de Février 1829, en sa qualité de shérif, et comme collecteur des taxes pour l'année 1828, conjointement avec Antoine Bienvenu et Pierre Lacoste, ses cautions; et aussi pour voir annuller et radier les quatre hypothèques suivantes, savoir: La première pour la somme de six mille quatre cent seize piastres, trente trois cents, par lui consentie, comme shérif et collecteur des taxes pour l'année mil huit cent vingt neuf, le 5 du Mai 1830, pardevant Louis T. Caire, notaire public, sur un lot de terre situé à quatre mille plus bas que la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse de St. Bernard, borné à la ligne inférieure, et à la profondeur, par l'habitation de Messrs. Languille frères, et à la ligne supérieure, par la propriété de A. L. Boimare, de la contenance de deux cent pieds face au fleuve, sur mille de profondeur; et sur les quatre esclaves suivans, nommés Melly, Andrews, Lucrèce et Jery.

La seconde pour la somme de six mille cinq cent soixante deux piastres quarante et un cent, par lui consentie le 12 de Janvier 1831, comme shérif et collecteur des taxes de 1830, sur le terrain et les esclaves précités; la troisième pour la somme de cinq mille quatre cent dix piastres et quatre vingt seize cents, par lui consentie, le 5 de Janvier 1832, comme shérif et collecteur des taxes de 1831, sur le terrain et les esclaves précités; et la quatrième pour la somme de cinq mille quatre vingt dix-sept piastres et quatre vingt dix cents par lui consentie, le 10 de Janvier 1833, comme shérif et collecteur des taxes de 1832, sur le terrain et les esclaves précités.

Les présentes ont pour but de prévenir toutes personnes intéressées de déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les 90 jours après la dernière publication des présentes, leurs motifs d'opposition, s'il en ont, à ce que ledit cautionnement et lesdites hypothèques ne soient radiés et annulés.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 26 Mars 1833.
[L. S.]
(Signé) A. B. ROMAN,
Par le Gouverneur,
G. EUSTIS,
28 mars—30 Secrétaire d'Etat.

AVIS.—Attendu que Baptiste St. Amand et Patrice Arrago, de la paroisse St. Charles, se sont adressés à moi, pour faire annuler un cautionnement de douze mille piastres par eux souscrit le 22e. jour de juin 1832, commé caution et conjointement avec Anacharsis Luminais, principal, et shériff des paroisses St. Charles et St. Jean-Baptiste.

La présente a pour but de prévenir toutes personnes intéressées, de déduire par écrit au bureau du secrétaire d'état, dans les 90 jours après la dernière publication de la présente, leurs motifs d'opposition s'ils en ont, à ce que ledit cautionnement et lesdits hypothèques ne soient radiés et annulés.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 13e. jour d'avril 1833 et la 57e. année de l'indépendance américaine.
[L. S.]
(signé) A. B. ROMAN,
Par le gouverneur, GEO. EUSTIS,
15 avril—30 Secrétaire d'Etat.

JUS DE CITRONS—30 tierçons, jus de citons 1ère qualité, à vendre par

TUYES & CO,
1 avril rue Royale, No. 107.

CAFE VERT DE LA HAVANE, 150 sacs nouvellement reçus par la *goël. Reaper*, à vendre par

A. GUERTIER & BOUTIN.
25 mars

Sécurité contre les voleurs.

LES soussignés ont reçu des ALARUMS anglais. Cet article de sécurité contre les voleurs se fixe sur une porte ou une fenêtre, au moyen duquel personne ne peut entrer sans alarmer toute la maison. Ils sont d'un usage général en Angleterre, et sont considérés comme le meilleur garde contre les voleurs, dans la nuit.

Prix—8 escalins ou $1 50 le paquet de 6.

E. JOHNS & Co.
rue de Chartres, No. 113, et encoignure des rues du Camp et Commune.
23 mars

THOMAS C. NICHOLLS, avocat, se chargera de recouvrements et autres affaires relatives à sa profession, dans la paroisse d'Iberville et dans celles du second district judiciaire, composées de St. Jacques, l'Ascension, l'Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.

On peut le trouver pendant la session de la législature de la chambre des représentans et à Donaldsonville le reste du temps. 6 mars

ETAT DE LA LOUISIANE.—PAROISSE PLAQUEMINE.—*Cour des Preuves.—Attendu que* Jacques Bachemin de la ville de la Nouvelle Orléans, à pétitionné la cour à l'effet détre nommé administrateur de la succession de feue Dame Henriette Lessard, décédée épouse de feu Jacques Bachemin. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne serait pas accordée.

Paroisse de Plaquemines, le 11 avril 1833.
12 avril G. LEONARD, juge.

UNE personne qui a résidé longtemps dans cette ville désire trouver un emploi comme commis extérieur ou travaillant de magasin, elle donnera d'excellent renseignement. On désire aussi un emploi permanent, s'adresser à

EVERETT, rue St. Louis, No. 10.
11 avril

SALPETRE—300 sacs cru, à vendre par

LINCOLN & GREEN.
5 avril

DEMANDE.—On désire louer une petite négresse propre à garder des enfants et faire un peu le ménage. S'adresser au bureau de cette feuille. 8av—

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Lundi, 6 mai 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Elizabeth Profit, veuve en premières nôces de David Ross, et en secondes nôces de Charles Patton, les Propriétés foncières, Esclaves et Actions ci-après décrits, savoir ;

1°. Ce morceau de TERRE de grande valeur, formant l'encoignure des rues Conti et Dauphine, lequel sera divisé en lots, et dont un plan sera exposé à la Bourse avant la vente ; cette propriété sera d'abord exposée en vente en entier, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et si elle n'est pas vendue de cette manière, elle sera offerte en vente en lots conformément au plan, et les bâtisses vendues séparément, avec la condition d'être transportées et déplacées dans quinze jours, à dater du jour de la vente.

ESCLAVES—Marie, négresse âgée de 25 ans, avec ses deux enfants, Caroline, âgée de 5 ans, et Alfred de 3 ans, nés et élevés dans la famille ; la dite négresse est excellente blanchisseuse, repasseuse et assez bonne cuisinière et couturière, et est un très-bon sujet.

Betsey, négresse enceinte, âgée de 32 ans, avec son enfant Bony, âgé de 3 ans, nés et élevés dans la famille, la dite négresse est bonne blanchisseuse et cuisinière, mais adonnée à l'ivrognerie, duquel vice elle n'est pas garantie.

Sally, négresse américaine âgée de 20 ans assez bonne cuisinière et blanchisseuse, avec son enfant nommé Charles, âgé d'un an; Pierre, nègre âgé de 23 ans, né et élevé dans la famille, excellent charpentier et menuisier, et bon sujet ; John, nègre âgé de 26 ans, né et élevé dans la famille, forgeron, charretier, arrimeur, et propre à toute espèce d'ouvrage, adonné à l'ivrognerie, duquel vice il n'est pas garanti; Sam, nègre âgé de 20 ans, né et élevé dans la famille, maçon et très bon sujet; Richard, mulâtre âgé de 17 ans, né et élevé dans la famille, en apprentissage comme tonnelier et excellent sujet; Landus, nègre âgé de 15 ans, né et élevé dans la famille, domestique de maison et excellent sujet, mais ayant une descente, de laquelle maladie il n'est pas garanti; Ben, nègre âgé de 13 ans, né et élevé dans la famille, domestique de maison; Stativa, négrite âgée de 12 ans, née et élevée dans la famille, domestique de maison et bon sujet; Sibbey, négrite âgée de 9 ans, née et élevée dans la famille, domestique de maison et bon sujet ; Susan, négrite âgée de 9 ans, orpheline, née dans la famille et élevée à Bâton-Rouge.

ACTIONS.

3°. 90 Actions de la Banque de l'Etat de la Louisiane, sur lesquelles 3-5 ou $60 par action ont été payés. Six Actions de la Compagnie d'Assurance de l'Etat de la Louisiane, sur lesquelles 2-10 ou $200 par action ont été payés.

Dix-huit actions de la compagnie de Navigation de la Nouvelle-Orléans, payées en entier.

Les droits et l'intérêt de la défunte à cent huit actions de la banque de l'Union de la Louisiane, l'acquéreur s'obligeant à fournir à cette institution dans cinq jours à dater du jour de la vente avec un cautionnement suffisant pour les dites 108 actions.

Conditions : Le morceau de terre et les bâtisses payable à un et deux ans de crédit : les esclaves à un an de crédit; les actes de la Banque de l'Etat de la Louisiane, des compagnies d'assurance et de Navigation, comptant; et les droits aux actions de la Banque de l'Union de la Louisiane, à 12 mois de crédit; le tout en billets endossés à la satisfaction de l'Exécuteur Testamentaire, avec hypothèque spéciale sur le morceau de terre et les esclaves jusqu'à parfait paiement.

Les esclaves ci-dessus décrits sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi, excepté les trois cas ci-dessus mentionnés—si le marceau de terre était divisé et vendu sans les bâtisses, les dites bâtisses seront vendus au comptant.

Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs. 3 avril

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Vendredi 24 Mai 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Bernard Duchamp, les esclaves et propriétés foncières ci-après décrits, savoir :

ESCLAVES:

Un nègre nommé André, âgé d'environ 20 ans, maçon.

Une négresse nommée Mary, âgée d'environ 40 ans, domestique de maison, et sa fille nommée Lucinda, domestique, âgée d'environ 16 ans, et son fils nommé Philip, âgé de neuf ans.

Une négresse nommée Justine, âgée d'environ 25 ans, avec son enfant Joseph, âgé de 3 ans.

PROPRIETES FONCIÈRES:

Un Terrain, situé en cette ville, rue Toulouse, entre les rues Royale et Bourbon, dans l'ilet renfermé par les quatre rues Toulouse, Bourbon, St. Pierre et Royale, mesurant 25 pieds de face à la rue Toulouse, sur 93 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses élevées sur ledit terrain, circonstances et dépendances; le tout borné à droite par Mde. veuve Lavigne, à gauche par le sieur J. Bte. Vignié.

Huit Terrains situés dans le faubourg Pontchartrain, à droite du bayou St. Jean, désignés sous les Nos. 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22 et 23, mesurant chacun 60 pieds de face au grand chemin sur 120 pieds de profondeur; la moitié desquels huit terrains appartient à M. Henry R. Denis, qui a consenti à la vente desdits terrains en entier.

Six Terrains situés dans le faubourg Franklin, en cette paroisse, désignés de la manière suivante sur un plan original dressé par le voyer de la ville le 14 de mai 1831, déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, le 30 du même mois, savoir: sous les Nos. 1, 8, 9, 10, 17 et 18 dans l'ilet No. 5, ayant (mesure anglaise) les dimensions suivantes, savoir : le terrain No. 1 formant l'encoignure des rues Marigny et St. Jean Baptiste, mesure 40 pieds de face à la première rue sur 120 pieds de profondeur;—2°. le terrain No. 8 mesure 39 pieds 8 pouces de face à la rue Marigny sur 120 pieds de face à la rue St. Ovide, dont il forme l'encoignure;—3°. le terrain No. 9 mesure 45 pieds 9 pouces de face à la rue St. Ovide, entre les rues Champs Elysées et Marigny, sur 159 pieds 8 pouces de profondeur;—4°. le terrain No. 10 mesure 39 pieds 8 pouces de face à la rue des Champs Elysées sur 120 pieds de profondeur et face à la rue St. Ovide, dont il forme l'encoignure;—5°. le terrain No. 17 forme l'encoignure des rues Champs Elysées et St. Jean Baptiste, et mesure 0 pieds de face à la première rue sur 120 pieds de profondeur et face à la dernière rue; et 6°. le terrain No. 18, mesure 45 pieds 9 pouces de face à la rue St. Jean Baptiste, entre les rues Champs Elysées et Marigny, sur 160 pieds de profondeur. La moitié desquels six lots de terre appartient à M. Edmond J. Forstall, qui a consenti à la vente desdits terrains en entier.

Conditions de la vente : Les esclaves payables à un crédit de six, douze et dix-huit mois; les terrains situés dans le faubourg Pontchartrain et dans le faubourg Franklin, à un crédit de six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois; et le terrain et les bâtisses situés dans la rue Toulouse, entre les rues Royale et Bourbon, payables aux mêmes conditions qu'ils ont été acquis par le défunt, Bernard Duchamp, de M. Emile Sainet, le 10 février 1832, par acte au rapport de Félix de Armas, notaire public, savoir: l'acquéreur s'obligeant à payer la somme de $5,500 audit Emile Sainet, le premier vendeur, avec la faculté de prolonger indéfiniment le remboursement de ladite somme de $5,500, en payant d'avance et annuellement un intérêt à raison de sept pour cent par an sur ladite somme, ladite propriété demeurant hypothéquée spécialement pour sureté du paiement de ladite somme, et à défaut par l'acquéreur de payer l'intérêt à l'époque fixée, le capital sera exigible immédiatement; et le surplus du prix d'achat payable à un crédit de six, douze et dix-huit mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.

19 avril W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H. Pédescloux, notaire public, aux frais des acquéreurs.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Mercredi, 29 avril 1833, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour compte de la succession de feu Joseph Conand, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un terrain désigné sous le No. 18, situé rue St. Louis, vis-à-vis la propriété de M. J. Leprêtre, ayant 31 pieds 11 pouces 74 de face sur 157 pieds 2 pouces de profondeur.

Sur ce terrain est une maison bâtie en 1820, distribuée ainsi qu'il suit :

A l'étage : salon, salle à manger, quatre chambres à coucher, un cabinet, galerie et office, cuisine sur le même plan; 7 pièces à feu.

A l'entresol : grand entresol au-dessus du magasin et du corridor, chambre d'étude (à feu) quatre chambres pour domestiques et cabinet.

Au rez-de-chaussée : magasin sur la rue et grand corridor, cuisine, et deux chambres servant de magasins à l'usage de la maison; cabinet sous l'escalier, cour briquetée.

Conditions: 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

28 mars W. F. C. DUPLESSIS, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi, 2 mai 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Coralie Maguérite Reine décédé épouse de Louis Le-Carpentier, les esclaves ci-après décrits, savoir : une négresse nommée Charlotte, âgée d'environ 18 ans, un peu blanchisseuse; Sally, griffonne américaine, âgée d'environ 17 ans, un peu blanchisseuse et cuisinière, avec son enfant âgé de deux mois; Marie alias Tinner, négresse américaine, âgée d'environ 17 ans, un peu cuisinière, blanchisseuse et domestique de maison et Philippe, négrillon créole, âgé d'environ 7 ans. Les dits esclaves bons sujets, et garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions de la vente : Un an de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés chez L. T. Caire, not.pub., aux frais des acquéreurs. 30 mars

AVIS.—Le soussigné, entrepreneur des tombes pour la fabrique de l'église paroissiale de cette ville, a l'honneur d'informer le public qu'il a construit des tombes particulières, de la plus grande solidité, et faites avec soin, qu'il offre à vendre à des prix très-modérés. Il se chargera en outre de la construction des tombes particulières et les exécutera avec tous les soins et toute la diligence possibles, également à des prix raisonnables. Comme aussi, de faire l'ouverture des tombes, ou des fours du cimetière, et les réparations à y faire.

On le trouvera presque toujours au cimetière neuf, ou à son domicile, rue St. Pierre, No. 123, entre Bourbon et Dauphine.

20 avril—3m J. H. GOGUET.

EN débarquement du brick Phenix, 50 caisses mais blanc, 1ère. qualité.

18 mars P. H. PETITPAIN.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Samedi, 18 mai prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Peter Howard, les esclaves et le terrain ci-après décrits, savoir :

Un mulâtre nommé DICK, âgé d'environ 40 ans, boulanger, ayant une hernie, et ayant eu le bras cassé.

Un nègre nommé MAJOR, âgé d'environ 45 ans, hydropique.

Et un TERRAIN dans la ville de Milnburg, No. 12, de l'Ilet No. 15.

Conditions, de la vente : Comptant.

Par ordrdre de la Cour.

15 avril W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mercredi, 15 mai 1833, à midi, j'exposerai en vente, pour compte de la succession de feu Jacob Schraeger, les esclaves suivans, savoir:

GATTY, négresse âgée d'environ 28 ans; avec ses enfans nommés Moses, âgé de 6 ans, Aaron, âgé de 4 ans, et Elizabeth, âgée de 7 ans.

LIDDY, négresse âgée d'environ 27 ans.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour.

13 avril W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Samedi 18 mai 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas Roe:

Un Terrain No. 20, situé dans le faubourg Delor, mesurant 25 pieds ½ pouces de face à la rue Duplantier, sur 132 pieds 9 pouces de profondeur entre des lignes parallèles (mesure anglaise.)

Conditions : 1°. L'acquéreur devra s'obliger à effectuer le paiement des hypothèques spéciales actuellement existant sur ledit terrain, à telles époques qu'elles seront dues, savoir: $190 le 20 mai 1832; $190 le 20 mai 1833; $190 le 20 mai 1834, et $190 le 20 mai 1835;—2°. La balance payable en un billet à 6 mois de crédit, endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N.B. L'acte de vente sera passé par W. Y. Lewis, not. public, aux frais de l'acquéreur. 15 avril

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Lundi, 22 avril 1833, à 10 heures du matin, il sera vendu au Bassin Carondelet, pour compte de la succession de feu John T. McNeill, environ cent soixante dix-milliers de briques.

Conditions de la vente :—Quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

Par ordre de la cour,

10 avril W. F. C. DUPLESSIS, Régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi, 26 avril 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Joseph Conand, la propriété ci-après décrite, savoir :

UN TERRAIN situé dans la rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, en face de la propriété de M. J. B. Leprêtre, mesurant trente et un pieds onze pouces et un quart de face sur cent cinquante sept pieds deux pouces de profondeur; ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison à deux étages, cuisines, &c.

Conditions de la vente : un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

26 mars W. F. C. DUPLESSIS, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le register des Testaments.*—Mercredi, 24 avril 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Jean-Pierre Anne Galle, la propriété suivante, savoir: un lot de terre situé dans le nouveau faubourg Marigny, désigné par le No. 2, dans l'ilet 85, sur le plan déposé en l'étude de C. Pollock, notaire public, le 18 juin 1830, ayant mesure française, 50 pieds 8 pouces de face à la rue des Libéraux entre les rues Champs Elysées et des Français, sur une profondeur de 150 pieds.

Conditions : $96 25 payable le 12 juin 1833, pareille somme de $96 25 le 12 juin 1834, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale, et le reste du prix payable comptant. Par ordre de la Cour,

W. F. C. DUPLESSIS, régister.

L'acte de vente sera passé par Ls. Féraud, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 22 mars

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Vendredi, 3 mai, 1833, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jeanne Cheval, f. c. l. la propriété ci-dessous décrite, savoir :

Un TERRAIN, situé dans le faubourg Ste. Marie, rue Perdido entre les rues Philippa et du Cirque, ayant (mesure française) 30 pieds de face à la rue Perdido, sur une profondeur irrégulière de 82 pieds 3 pouces sur la ligne qui borne du côté de l'est, 68 pieds 10 pouces sur la ligne qui borne du côté de l'ouest, et 29 pieds 9 pouces sur la ligne de derrière, ensemble les bâtisses qui sont dessus.

Conditions : un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé devant H. Pedescloux, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 2 avril.

BUREAU DE PLACEMENT.

LES personnes arrivant dans cette ville et désirant trouver un emploi, pourront être placées selon leurs capacités en s'adressant au bureau d'EVERIT, rue St. Louis, No. 10.
10 avril

AVIS.—Un bon dessinateur de plans [illegible], trouvera de l'emploi à mon bureau.

PILIE.
9 avril—6

50000 PIEDS de planches de la première qualité; en débarquement vis-à-vis les rues Toulouse et St. Louis, et à vendre par

BLANC & BRUGIER.
9 avril

AVIS.—La société